

« PARCOURS JUDICIAIRE. PARCOURS DE SOINS. CONSTRUIRE UN PARTENARIAT POUR QUEL DEVENIR ? »

Longtemps les rencontres entre les champs de la Psychiatrie et de la Justice ont pu paraître l'affaire des experts et d'un certain nombre d'acteurs assez spécialisés, qui avaient fait le choix d'une réflexion commune dans des cadres spécifiques. Mais depuis quelques années, l'adresse par les Juges aux psychiatres et psychologues du service public s'est largement développée, afin de contraindre ou d'inciter une personne à suivre des soins. De l'injonction thérapeutique à l'injonction de soin ou à l'obligation de soin, le juge dispose désormais d'un arsenal juridique varié pour obliger la personne interpellée à rendre compte d'un suivi thérapeutique.

Le Parcours Judiciaire d'une personne rencontre à présent fréquemment le champ de la Psychiatrie. Grâce à cette démarche certaines personnes initient un véritable travail thérapeutique : ils rentrent dans le soin. Le Parcours Judiciaire devient Parcours de Soins, sans perdre sa spécificité, ses codes et ses obligations.

Depuis 2004 (lois dites Perben II), les lois se sont multipliées pour élargir les possibilités du juge en matière de lutte contre la récidive : les dispositions existantes ont été étendues afin de rendre plus accessibles au juge les prononcés des obligations et leurs exécutions.

Les dispositifs restent complexes puisque les contraintes diffèrent selon qu'elles soient prononcées avant ou après le jugement.

Les SPIP jouent un rôle central : dépendants de l'administration pénitentiaire, les conseillers d'insertion et de probation interviennent tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert. Ils assurent le suivi de l'exécution des peines et veillent au respect des obligations judiciaires dans un objectif de prévention de la récidive et de réinsertion. Ils travaillent sur le sens de la peine et sur la problématique du passage à l'acte. Les psychiatres et psychologues doivent être les partenaires privilégiés des SPIP.

Comment ces acteurs travaillent-ils ensemble ? Comment se travaille l'articulation de leurs différentes missions, au bénéfice des mêmes personnes, rencontrées dans des cadres différents, dans des temporalités différentes, avec des fonctions qui parfois peuvent paraître à l'opposé. Et pourtant, c'est peut être grâce à ces différences, radicales, que viennent s'entrecroiser, puis se construire les lignes de parcours des personnes concernées. Comment élaborer la construction de ces Parcours, dont la perspective est de transformer le devenir de ces personnes ? Quel bilan pouvons-nous dresser de ce travail commun ? Comment mieux avancer ensemble, dans le respect de l'éthique de chacun ?

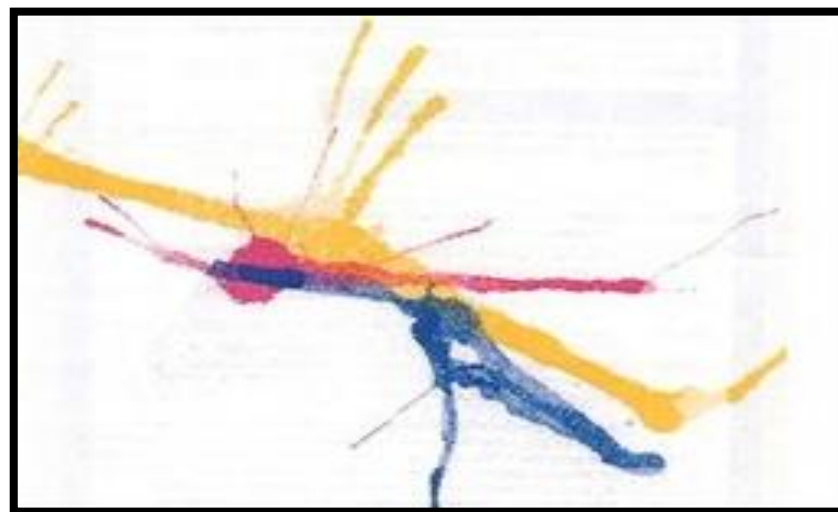
Pour réfléchir à l'ensemble de ces questions nous vous convions aux 5^{ème} journées « Justice et Psychiatrie » organisées au théâtre de l'Astronef, au CH Édouard Toulouse à Marseille.

5^{ème} JOURNEE JUSTICE ET PSYCHIATRIE

Avec le soutien du laboratoire :  Janssen

PROGRAMME

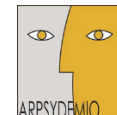
« Parcours Judiciaire, Parcours de Soins. Construire un Partenariat, pour quel devenir ? »



Mardi 22 Octobre 2013

A l'Astronef – CH Edouard Toulouse

118, Chemin de Mimet- 13015 Marseille



8h30 Accueil des Participants

9h Ouverture et présentation de la Journée

Dr Michel AMIEL, Conseiller Général des Bouches-du-Rhône, Délégué à la Santé

Dr Françoise GAUNET-ESCARRAS, Adjointe au Maire de Marseille,

Déléguée à la Santé

M. Gilles MOULLEC, Directeur du CH Ed. Toulouse, Marseille

Dr Dolorès Lina TORRES, Présidente ARPSYDEMIO,

Présidente de la CME CH Edouard TOULOUSE, Marseille

Matin

Président : M. Jacques CALMETTES,

Président de la Cour d'Assises d'Aix en Provence

Modérateur : Dr Bernard LACHAUX, Chef du Pôle soins intensifs UMD/USIP

Président de la CME, Groupe Hospitalier Paul Guiraud, Villejuif

9h15 M. Jacques CALMETTES, Président de la Cour d'Assises d'Aix en Provence

« Regards et attentes d'un Président de Cour d'Assises »

9h40 Dr Eric KANIA, Psychiatre SMPR des Baumettes, Marseille

« Les soins du point de vue du Médecin Traitant :

entre obligation, injonction et possibilités »

Débat avec la salle

Pause

11h00 Table ronde :

L'expertise « psy » quels contenus, quelles attentes ?

Mme Noëlle MAGAUD-VOULAND, Psychologue,

Expert près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Dr Daniel GLEZER, Psychiatre, Expert près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

M. le Juge d'Application des Peines, TGI, Marseille

Mme Régine CICCOLINI, Avocate pénaliste au Barreau d'Aix en Provence

11h45 Débat avec la salle

12h45 Repas libre

14h : Après-midi

Président : M. Brice ROBIN, Procureur de Marseille (ou son représentant, sous réserve)

Modératrice : Dr Sophie SIRERE, Psychiatre, Chef de Pôle 13G14

CH Edouard Toulouse, Marseille

14h00 Table ronde :

Parcours de soins, obligations de soins et alliance thérapeutique

Dr Laurent LAYET, Psychiatre UMD, Montfavet, Avignon

Dr Daniel DASSA, Praticien Hospitalier, APHM, La Conception,

Expert près la Cour d'Appel d'Aix en Provence, Marseille

Mme Laurence KURKDJIAN, Mme Pascale AMIEL-MASSE, Psychologues

Experts près la Cour d'Appel d'Aix en Provence, CH Edouard Toulouse, Marseille

Mme Carole CHEVALIER, Directrice du SPIP, Marseille

Dr Daniel GLEZER, Psychiatre Médecin coordonnateur

Expert près la Cour d'Appel d'Aix en Provence, Marseille

M. le Représentant du foyer « William Booth », Armée du Salut, Marseille

15h30 Débat avec la salle

16h30 Conclusion

Dr Patrick PRAT, Psychiatre, Expert près la Cour d'Appel d'Aix en Provence, Marseille

Dr Dolorès Lina TORRES, Présidente d'ARPSYDEMIO,

Présidente de la CME CH Edouard TOULOUSE

Expert près la Cour d'Appel d'Aix en Provence, Marseille

Contact :

Association ARPSYDEMIO

Organisme de formation (numéro d'agrément : 93131116213)

150, rue de Crimée – 13003 Marseille

Tél : 04 96 13 06 66 (mardi et jeudi de 9h à 17h) / 04 91 50 36 13

Contact : arpsydemio@numericable.fr

Site internet : www.arpsydemio.org